





**M. Beaujaneau,**  
Président de la Communauté de  
Communes des Vallées du Clain

Le guide du tri 2022 des Vallées du Clain vous apporte toutes les clés pour mieux trier et réduire vos déchets. Des consignes de tri détaillées et des informations pratiques pour trier, chez vous, dans les bornes et dans les déchèteries vous sont proposées.

Notre geste de tri reste indispensable pour protéger notre environnement. Mais au vu des quantités très importantes de déchets produits et des coûts toujours en hausse pour les traiter, réduire nos déchets devient un véritable enjeu ! Simple à mettre en place au quotidien, réduire ses déchets, c'est tout simplement éviter de les produire. Le meilleur déchet est celui que l'on ne fait pas !

La CCVC au sein de sa compétence « collecte et traitement des déchets » conduit une politique environnementale ambitieuse.

La nouvelle déchèterie située aux Héronnières sur la commune de Roches-Prémarie-Andillé, a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre dernier, avec ses nouvelles filières de tri. Ainsi, la Communauté de communes s'engage dans une démarche plus performante.

Tous les habitants des Vallées du Clain peuvent accéder à ce nouveau service.

En résumé, trier et réduire ses déchets c'est préserver notre environnement et notre qualité de vie et c'est l'affaire de chacun d'entre nous !

Bon tri !

# Le sommaire

P 3 \_\_\_\_\_ ZÉRO DÉCHET

P 4 \_\_\_\_\_ LE B.A. BA DU BAC

P 5 \_\_\_\_\_ LES JOURS DE COLLECTE

P 6-7 \_\_\_\_\_ LE TRI À LA MAISON

P 8-9 \_\_\_\_\_ LE TRI DANS LES BORNES

P 10-11 \_\_\_\_\_ LE TRI EN DÉCHÈTERIE

P 12-13 \_\_\_\_\_ LA VALORISATION DES DÉCHETS

P 14-15 \_\_\_\_\_ LES INFOS PRATIQUES

P 16 \_\_\_\_\_ LES VALLÉES DU CLAIN À VOTRE ÉCOUTE

# Le zéro déchet

## Trier c'est bien, réduire c'est mieux ! Mais pourquoi ?

Que l'on soit un particulier ou une entreprise, nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets plus ou moins importante dont nous n'avons pas toujours conscience.

Si le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants, les actions « Zéro déchet » peuvent tout simplement éviter de les produire !

Aujourd'hui, la production et l'élimination des déchets impactent fortement l'environnement et la gestion de ces déchets représente des coûts de plus en plus lourds. Véritable enjeu de société, réduire ses déchets est de la responsabilité de chacun d'entre nous !

+ d'infos sur [www.casuffitlegachis.fr](http://www.casuffitlegachis.fr)

## Astuces zéro déchet



# Le B.A.-BA du bac

## Je n'ai pas de sacs, de bacs ou de composteur ?

Pour retirer vos sacs jaunes\*, rendez-vous à l'accueil de votre mairie.

Pour obtenir gratuitement vos bacs de tri (bacs noirs et bacs jaunes\*) ou votre kit de compostage, contactez-nous.

\*liste des communes concernées en p.5

## Où présenter mes sacs / bacs ?

Pour qu'ils soient bien visibles, présentez-les en bordure de trottoir et mettez les bacs poignées côté route.



## Quand sortir mes sacs / bacs ?

La veille au soir du jour de collecte, à partir de 19h. Après la collecte, rentrez vos bacs dès que possible pour éviter les désagréments (vols, dépôts indécents dans votre bac...) et rendre les trottoirs plus accessibles.

## Que faire si mon bac est cassé ?

Une roue, un couvercle abîmé ? Un agent se chargera de le réparer ou de le remplacer. Contactez-nous.

## Si mon foyer évolue ? (naissance, séparation...)

Contactez-nous pour évaluer vos nouveaux besoins en bacs.

## Qui gère le nettoyage de mes bacs ?

Chacun est responsable de la propreté de ses bacs.

Pour les bacs en point de regroupement : un agent se charge du lavage des bacs, ils sont retirés, lavés puis remis à leur place.

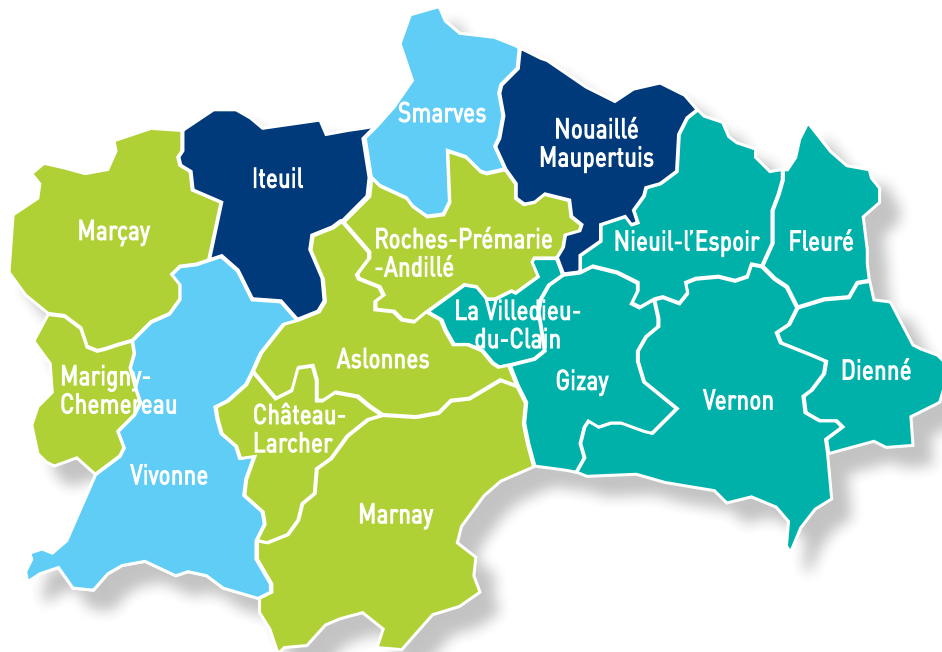
## Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez vos bacs sur place après vous être assuré qu'ils soient vides et propres.

**Les sacs d'ordures ménagères déposés au sol ne sont pas collectés. Pensez à les mettre dans votre bac noir. Puis présentez votre bac à la collecte.**

# Les jours de collecte

● LUNDI ● MARDI ● MERCREDI ● JEUDI



## Collecte des déchets

### Bac noir et bac jaune



Pour les communes de : Aslonnes, Dienné, Fleuré, Gizay, La Villedieu-du-Clain, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Roches-Prémarie-Andillé, Smarves et Vernon.

### Bac noir et sac jaune



Pour les communes de : Château-Larcher, ITEUIL, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay et Vivonne.

# Le tri à la maison



## SAC OU BAC JAUNE\*



emballages bien vidés (inutile de les laver)

et sans les imbriquer



### EMBALLAGES EN CARTON



Boîtes, suremballages,  
tubes en carton



Briques alimentaires

### EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles



Flacons



Pots, barquettes, films

### EMBALLAGES EN MÉTAL



Boîtes de conserves,  
canettes



Bidons, aérosols vides



## BIO DÉCHETS PETITS VÉGÉTAUX

Restes de repas, épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fanes de légumes, fleurs, brindilles, feuillages, essuie-main, mouchoirs en papier...



## COMPOSTEUR



## ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables, non compostables : couches, déchets d'hygiène, papiers gras, éponges...



## BAC NOIR



dans un sac bien fermé

# Le tri dans les bornes



## TOUS LES PAPIERS se trient et se recyclent

Journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers, bloc-notes, tous les autres papiers.



sans film plastique

sans carton



## EMBALLAGES EN VERRE

Pots, bocaux et bouteilles en verre



sans bouchon  
ni capsule

pas de vaisselle  
en verre



pour localiser les bornes  
les plus proches :  
[www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr)

**Nouveauté** : bornes pour les personnes à mobilité réduite à la déchèterie des Héronnières de Roches-Prémarie-Andillé. D'autres communes seront prochainement équipées.

# Le tri dans les bornes



## TEXTILES

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



Liste des points d'apport volontaire sur :  
[www.lafibredutri.fr/je-depose](http://www.lafibredutri.fr/je-depose)



En fonction de leur état, les TLC triés sont soit réutilisés, recyclés ou valorisés. Pour en savoir plus sur le devenir des TLC collectés, rendez-vous sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

Re\_fashion

# Le tri en déchèterie



CARTONS

## Les cartons

De déménagement, d'emballages (téléviseurs, jouets,...).



MÉTAUX

## Les métaux

Les vélos, séchoirs, poussettes, vis, tôles, coffres, grillages...



BOIS

## Le bois

Les objets faits en bois, parquets, planches...



PALETTES

## Les palettes

Les palettes



GRAVATS

## Les gravats

Les matériaux de construction, briques, tuiles, carrelages, vaisselle cassée...



BÉTON

## Le béton

Le ciment, les parpaings ...  
\*Uniquement à Roches-Prémarie-Andillé



DÉCHETS VERTS

## Les déchets verts

Les petites branches, tontes de gazon, coupes de haies...



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

## Les déchets dangereux spéciaux\*

Les produits dangereux, peintures, aérosols, engrais, détergents, solvants, néons, vernis...

Attention : ne déposez pas ces déchets sans avoir pris d'information auprès des gardiens de déchèterie.

\*Sauf à Nieuil-l'Espoir et Vernon



MOBILIER



COUETTES OREILLERS

## Le mobilier

Les commodes, lits, fauteuils, mobilier de jardin, matelas, sommiers, couettes et oreillers  
\*Sauf à Marnay et Vernon



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE

## Les huiles

De vidange usagées, de fritures...



ENCOMBRANTS

## Le tout-venant

Les encombrants ...



POLYSTYRENE

## Le polystyrène

Calage d'électroménager ...  
\*Uniquement à Iteuil, Roches-Prémarie-Andillé et Vivonne



PNEUMATIQUES

## Les pneumatiques

Pneus de véhicules légers et deux roues propres, secs et sans jante.  
\*Uniquement à Roches-Prémarie-Andillé



RADIOGRAPHIES



LAMPES



CD/DVD



CARTOUCHES ENCRE



PILES ET ACCUMULATEURS

## Les autres déchets spéciaux

Les lampes, radiographies, piles, cartouches d'encre, les CD/DVD...



DEEE

## Les déchets électriques et électroniques\*

Le petit et gros électroménager, l'informatique, les jouets, les écrans...

\*Sauf à Vernon



REUTILISATION REEMPLOI

## Le réemploi

Tout objet en bon état pouvant avoir une seconde vie.



EXTINCTEURS

## Extincteur

Petit extincteur à poudre ou à mousse de moins de 2kg / 2 litres. 2 maximum par foyer



## Le guide des déchèteries

Ce guide détaille les consignes de tri dans les 7 déchèteries de la CCVC.

Pour le consulter :

[www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr) - rubrique **environnement**.

# Le mode d'emploi

## J'ai besoin d'un badge ?

Oui, l'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des Vallées du Clain munis de leur badge. Pour l'obtenir gratuitement, complétez le formulaire disponible sur [www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr) ou à l'accueil de votre mairie.



Je revends, je donne mes vêtements, objets, meubles et matériaux qui peuvent encore servir !

## Tous mes déchets sont acceptés en déchèterie ?

En cas de doute sur les consignes de tri, adressez-vous au gardien. Les principaux déchets refusés sont :

- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux (rapprochez-vous de la SPA ou d'un vétérinaire),
- bouteilles de gaz, extincteurs, (à ramener au distributeur),
- produits médicaux, déchets infectieux et médicaments (rapprochez-vous des pharmacies),
- amiante, déchets radioactifs,
- graisses et boues de station d'épuration,
- éléments de camions ou voitures (hors métaux),
- lisiers et fumiers,
- produits chimiques d'usage agricole et tout emballage les ayant contenus.

## Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez le badge de déchèterie dans le logement pour le locataire ou propriétaire suivant.

## Je suis un professionnel, je peux déposer en déchèterie ?

Oui, si vous êtes installé sur le territoire des Vallées du Clain et sous certaines conditions (dépôts de certains déchets facturés, quantités limitées, déchets dangereux spéciaux refusés...). Vous devez présenter votre badge de déchèterie professionnelle.

**Les dépôts sauvages sont interdits, qu'ils soient au sol ou devant un point d'apport volontaire.**

Art. R.635-8 du Code Pénal  
Art.L-541-3 du Code de l'environnement

RETROUVEZ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES SUR [WWW.VALLEESDUCLAIN.FR](http://WWW.VALLEESDUCLAIN.FR)

# La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

C'est grâce à votre geste de tri que vos emballages et papiers ont une seconde vie !

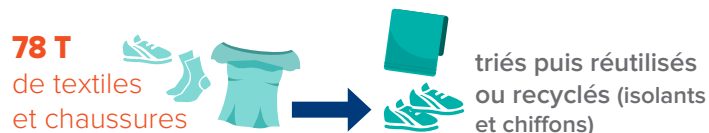
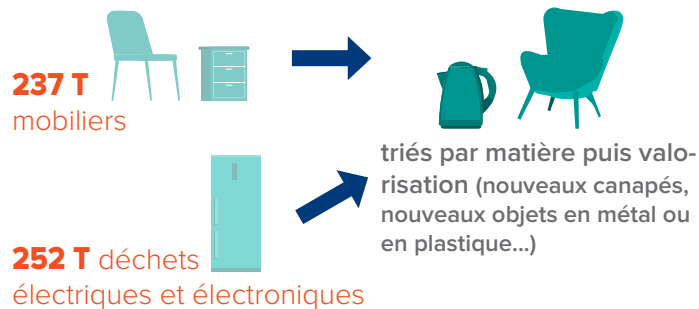
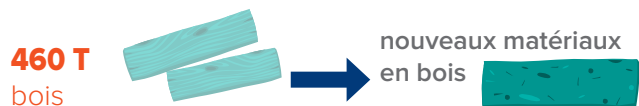
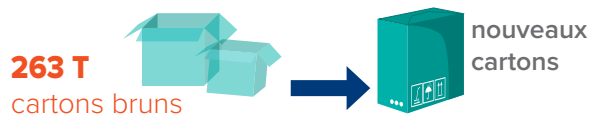
Ramassés par nos camions de collecte, puis triés par matière en centre de tri, ils sont ensuite recyclés en usine pour fabriquer de nouveaux objets. Cela permet de faire des économies de matières premières.

C'est à la fois économique et écologique !



# La valorisation des déchets issus des points d'apports volontaires

Déposés en déchèterie ou dans les bornes à verre, à papier, à textile vos déchets apportés en point d'apports volontaires sont aussi valorisés !



# Les infos pratiques

## Les reports de collecte 2022



JOURS FÉRIÉS	COMMUNES CONCERNÉES	JOURS DE REPORT
Lundi 18 avril	Iteuil, Nouaillé-Maupertuis	Vendredi 15 avril
Jeudi 26 mai	Smarves, Vivonne	Vendredi 27 mai
Lundi 6 juin	Iteuil, Nouaillé-Maupertuis	Vendredi 3 juin
Jeudi 14 juillet	Smarves, Vivonne	Vendredi 15 juillet
Lundi 15 août	Iteuil, Nouaillé-Maupertuis	Vendredi 12 août
Mardi 1 <sup>er</sup> novembre	Aslonnes, Marçay, Marnay, Marigny-Chémereau, Roches-Prémarie-Andillé	Vendredi 4 novembre

Pensez à sortir vos sacs/bacs la veille au soir à partir de 19h

Les sacs d'ordures ménagères déposés au sol ne sont pas collectés, pensez à les mettre dans votre bac noir

# Les infos pratiques

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES

LES JOURS FÉRIÉS

## Les horaires d'ouverture des déchèteries



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ITEUIL	○ ●	○ ○	● ●	○ ●	● ●
MARNAY	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	● ●
NIEUIL-L'ESPOIR	○ ●	○ ○	○ ○	○ ●	● ●
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS	● ○	○ ○	○ ●	● ○	● ●
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●
VERNON	○ ○	● ●	○ ○	○ ○	● ●
VIVONNE	○ ●	● ●	○ ●	○ ●	● ●

● Ouvert de 9h à 12h

● Ouvert en été\* de 14h à 18h / en hiver\* de 14h à 17h

○ Fermée

\*été du 01/04 au 30/09 / hiver du 01/10 au 31/03

# Les Vallées du Clain à votre écoute



- ➔ Retrouvez toutes les informations en un clic sur le site internet [www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr) et la page Facebook [www.facebook.com/Valléesduclain](http://www.facebook.com/Valléesduclain)
- ➔ Contactez-nous par mail : [ambassadeurdutri@valleesduclain.fr](mailto:ambassadeurdutri@valleesduclain.fr) ou par téléphone **05.49.89.02.89**
- ➔ Retrouvez les consignes de tri sur : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN**

25 ROUTE DE NIEUIL  
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN

05 49 89 02 89

[ambassadeurdutri@valleesduclain.fr](mailto:ambassadeurdutri@valleesduclain.fr)